

NOTRE DEONTOLOGIE

- Respect de la personne
- Confidentialité
- Recherche d'autonomie pour le bénéficiaire
- Refus de tout abus d'influence
- Respect du choix du bénéficiaire
- Renvoi sur d'autres professionnels si nécessaire
- Supervision régulière
- Démarche concrète

Le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation, indépendamment de celle proposée par son entreprise. Les Consultants VAKOM vous accompagnent dans l'identification de vos potentialités intellectuelles, physiques, psychologiques et l'exploration de vos motivations et intérêts. Il vous guident pour vérifier la réalité de votre projet et sa pertinence dans le contexte économique et social d'aujourd'hui?

Notre démarche est adaptée et ciblée en fonction de vos besoins, vos attentes et votre profil. Nous vous accompagnons dans votre recherche d'informations sur les différents métiers et différentes formations.

LES INTERVENANTS

Nous vous proposons un accompagnement exclusivement individuel avec un Consultant-référent. Vous avez la possibilité de rencontrer au moins une fois au cours de votre bilan VAKOM un autre Consultant-Bilan.



JULIE PLANQOIS

Psychologue du travail, elle exerce en conseil et en orientation des parcours professionnels, accompagne des bénéficiaires de bilan de compétences, bilan de mobilité, notamment des personnes en situation de handicap.



Isabelle BOULAIRE

Consultante expérimentée en accompagnement d'entreprises depuis 35 ans, de formation Ecole de Commerce, elle intervient en conseil, formation et orientation professionnelle. Elle accompagne des dirigeants, responsables et leurs équipes dans leur organisation et dynamique humaine ainsi que dans leurs parcours et projets personnels et professionnels. Engagée depuis 10 ans sur les sujets de transition/développement durable/RSE.



Elodie BOIDIN

Consultante Stratégie et Organisation, 20 ans d'expériences, elle intervient principalement dans l'accompagnement des dynamiques individuelles et collectives favorisant leurs meilleures articulations. Ses activités principales : Conseil - Orientation professionnelle - Coaching - Conférence. Diplômée IGS et HEC Paris. Arrivée chez VAKOM Rouen en 2011 Certifiée OPR® niveau 2

L'ensemble des consultants VAKOM de notre réseau (67 consultants sur le territoire national) peuvent également être ressource pour apporter un regard croisé sur votre bilan.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT

D'UN BILAN DE COMPETENCES CHEZ VAKOM

PRISE DE CONNAISSANCE

- Information des objectifs, des étapes, des méthodes et du déroulement du bilan de compétences
- Présentation de VAKOM et de votre Consultant-référent

Vous choisissez votre centre de bilan, cette première prise de contact est sans engagement de votre part

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR VAKOM

- Organisation des différentes étapes et du calendrier prévisionnel
- Signature du contrat tripartite

PHASE 1 : Phase préliminaire

- Définition et analyse détaillée de la nature de vos besoins avec votre consultant-référent
- Formalisation des attentes et des objectifs

PHASE 2 : Phase d'investigation

- Analyse de votre parcours personnel et professionnel : repérage de vos points forts et domaines de vigilance
- Identification de vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, vos motivations, aspirations et intérêts
- Repérage des éléments transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Repérage de vos ressources et potentiels inexploités, découverte d'attirances pour des secteurs d'activités auxquels vous ne pensiez pas : tests choisis en fonction de vos besoins et en accord avec vous-même, restitution individuelle par un Psychologue du travail (votre consultant-référent ou autre)
- Réflexion sur votre ou vos projet(s) professionnel(s), recherche d'informations sur les professions

PHASE 3 : Phase de conclusion

- Construction de votre projet professionnel : vérification de la cohérence entre vos objectifs, vos priorités, vos connaissances, vos aptitudes et vos compétences
- Confrontation de votre projet professionnel au marché : rencontre de professionnels, éventuelles mises en situation professionnelle
- Identification au besoin d'un projet de formation, recherche des organismes de formation
- Finalisation de votre plan d'actions
- Rédaction de votre document de synthèse : discussion et validation avec votre Consultant-référent
- Réception de votre synthèse dactylographiée en deux exemplaires et proposition du rendez-vous de suivi à 6 mois

PHASE 4 : SUIVI

- Point avec votre Consultant-référent 6 mois après la fin de votre bilan de compétences

DURÉE

Répartie sur 3 à 4 mois :

- 13 heures d'accompagnement en face à face pour le bilan CPF
- 24 heures dont 18h d'accompagnement en face à face pour un bilan entreprise



MOYENS PÉDAGOGIQUES : Entretiens, tests, regards croisés et analyse réflexive

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Définition du projet professionnel défini dans le document de synthèse et recueil de la satisfaction par questionnaire (fin de prestation - plus à 6 mois)

MODALITÉS : Présentiel, distanciel, mixte

FINANCEMENTS

- Compte personnel de formation (CPF)
- Congé de reclassement
- Plan de développement des compétences

CONTACT ADMINISTRATIF POUR VOUS INSCRIRE : Elodie LABONDE, assistante RH et Formations
Tél : 02 32 10 59 20 - elabonde@vakom.fr - www.vakom.fr

RESSOURCES MISES À DISPOSITION

- Bureaux individuels avec poste informatisé
- Centre de ressources (revues professionnelles, économiques, presse, fiches métiers, annuaires, CCI, annuaires formation, cahier, ONISEP, internet...)
- Salle de travail
- Un réseau de partenaires VAKOM spécialistes de divers secteurs d'activité

DÉLAI D'ACCÈS : Possibilité de commencer sous 15 jours

TARIFS

- Bilan de compétences particulier : 1 750 € TTC pour 13 heures d'accompagnement
- Bilan de compétences entreprises : 2 559 € HT pour 24 heures dont 18 heures d'accompagnement

BILAN DE COMPÉTENCES ET CPF ?

Conformément à l'article R. 6323-4 du Code du travail, le titulaire du compte personnel de formation participe obligatoirement au financement des actions éligibles sous la forme d'une participation forfaitaire. Le décret n° 2026-234 du 30 mars 2026 fixe cette participation à 150 euros pour les demandes effectuées à compter du 2 avril 2026.

Cette participation ne s'applique pas dans certaines situations, notamment pour :

- les demandeurs d'emploi ;
- les formations faisant l'objet d'un abondement par l'employeur ;
- les mobilisations du compte professionnel de prévention ;
- les bénéficiaires d'un abondement lié à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Conformément aux dispositions réglementaires issues des décrets de 2026 :

- le montant des droits mobilisables pour un bilan de compétences est plafonné à 1 600 euros ;
- la mobilisation des droits est subordonnée à la condition que le titulaire n'ait pas bénéficié d'un financement pour un bilan de compétences au cours des cinq années précédentes ;
- la durée minimale d'accompagnement effectif par le prestataire est fixée à 13 heures.

LIEUX ET ACCESSIBILITÉ

- **Locaux VAKOM Rouen - 38 rue Bouquet, Rouen (700m2)** - Parking privé à votre disposition - 5 minutes à pied de la Gare SNCF

VAKOM est particulièrement attentif à l'intégration des personnes en situation de handicap. Aussi, en cas de handicap nécessitant une adaptation de bilan de compétences, contactez-nous, nous étudierons alors les possibilités pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Référent Handicap : Camille MONNIER - rlh@vakom.fr - 02 32 10 59 20



SAS au Capital de 594 161€
RCS Rouen 834 234 064
SIRET 834 234 064 00014
TVA intracommunautaire : FR 63 834 234 064
Code APE : 7022Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28
76 06002 76 auprès du Préfet de la Région Normandie

Mise à jour le 13/04/2026

CONTACTEZ-NOUS :
Tél : 02 32 10 59 20
Mail : rlh@vakom.fr

www.vakom.fr

Le Sens de l'Humain



BILAN DE COMPÉTENCES

VOUS VOUS INTERROGEZ SUR VOTRE DEVENIR PROFESSIONNEL ?

VOUS ENVISAGEZ UN CHANGEMENT D'ORIENTATION ?

VOUS SOUHAITEZ FAIRE LE POINT ET REDÉCOUVRIR VOS TALENTS ?

Accompagner les Hommes dans leur projet de développement personnel et professionnel

Article 16313-4 modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4 du code du travail «Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.»